Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 25

Artikel: La chanson française suivant les circonstances
Autor: Robert, F.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-186456

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dix-neuvième année. N° 25 Samedi 18 Juin 1881

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : un an . . . . 4 fr. —
six mois. . . 2 fr. 50
ÉTRANGER : un an . . 6 fr. 60

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois.* — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
La ligne ou son espace, 15 c.
—
Pour l'étranger, 20 cen

A propos du tremblement de terre du 9 Juin 1881.

L'épouvantable catastrophe dont l'île de Chio a été récemment le théâtre, ainsi que le tremblement de terre du 9 courant, dont les secousses assez violentes, se sont fait sentir dans plusieurs parties de la Suisse occidentale et particulièrement dans la vallée du Rhône, nous engagent à mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits d'un ancien document publié en 1756, c'est-à-dire un an après le terrible tremblement de terre qui détruisit la ville de Lisbonne. Ce document fait une énumération très curieuse des tremblements de terre de la Suisse dès le VIme siècle.

Nous reproduisons textuellement:

« Le premier tremblement de terre dont il soit fait mention dans nos annales est celui dont parle l'évêque Marius d'Avenches. En 563, dit-il, une grand montagne dans le Valais inférieur, s'écroula subitement. Un château, plusieurs villages et leurs habitants, furent ensevelis. Le lac Léman, fut agité avec une telle violence, qu'il sortit alternativement de ses bords, submergea d'anciens bourgs et villages et noya les hommes et les bestiaux. Plusieurs églises furent renversées et ceux qui les desservaient périrent. Le pont de Genève et les moulins furent détruits. Le lac entra dans la ville et y noya plusieurs personnes. »

Ici le narrateur veut évidemment parler de la chute du Tauretunum.

« L'an 1001, plusieurs bâtiments furent renversés dans la Suisse par un tremblement de terre.

L'an 1021, le 12 mai, un tremblement de terre très violent se fit sentir à Bâle; l'église cathédrale et plusieurs maisons furent renversées dans le Rhin. Les fontaines furent troublées dans la Suisse, plusieurs rouges comme du sang.

En 1117, on éprouva en Suisse, un tremblement des plus violents; il fut presque universel. Il renversa des maisons et des châteaux en divers lieux.

En 1128, on sentit en Suisse des secousses qui se répétèrent pendant 40 jours.

En 1346, le 24 novembre, un tremblement se manifesta à Bâle, le palais épiscopal et plusieurs bâtiments furent renversés.

Bâle éprouva un autre tremblement en 1356, le 18 octobre à 10 heures du soir. Un grand nombre de maisons furent renversées. Bientôt après les secousses, le feu prit à divers endroits de la ville. L'incendie dura plusieurs jours. Le peuple effrayé de la continuation des secousses, n'osa plus rentrer en ville pour éteindre le feu. Ces secousses se répétèrent 11 fois durant cette nuit là. Grand nombre de villages furent ou détruits ou endommagés. Pendant près d'une année, on éprouva presque tous les jours de nouvelles agitations. Souvent on entendait du murmure on de l'éclat. Il y eut bien peu d'endroits en Suisse où ce tremblement n'ait fait quelque dommage.

Les voutes de la cathédrale de Berne furent enfoncées et tombèrent; la tour des cloches fut renversée en partie, et on fut obligé de suspendre les cloches, par le moyen d'échafauts, jusqu'à ce qu'elle fut rebâtie. Dans la campagne, il y eut plus de mal; 42 châteaux furent renversés ou considérablement endommagés. »

(A suivre.)

La chanson française suivant les circonstances.

On peut faire de curieux rapprochements entre les chants nationaux ou de circonstance, sous les différents gouvernements qui se sont succédés en France. — Outre la *Marseillaise*, la première République n'eût que des chants médiocres ou grossiers. Il faut citer cependant, le Chant du départ :

La victoire en chantant, nous ouvre la barrière,
La liberté guide nos pas,
Et du nord au midi, la trompette guerrière
A sonné l'heure des combats.

Le *Réveil du Peuple* :

Tremblez, ennemis de la France,
Le peuple souverain s'avance.

Et le *Chant des Girondins.*

Mourir pour sa patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus le plus digne d'envie.

Mais ensuite :

Ah ! ça ira
Les aristocrates à la lanterne.

Et la *Carmagnole*, dont voici un couplet (les sans-culottes avaient surnommé la reine, *Madame Veto*) :

Madame Veto avait promis
De faire égorger tout Paris ;
Mais son coup a manqué,
Grâce à nos canonniers.
Dansons la carmagnole,
Vive le son du canon.

Sous l'empire, les musiques de régiment, qui n'avaient alors en fait d'instruments de cuivre, que des trompettes, des cors et des trombonnes, jouaient les airs de l'époque, principalement ceux des chansons de la reine Hortense (mère de Napoléon III.)

Partant pour la Syrie.

et :

Vous me quittez pour aller à la gloire.

puis l'air de la chanson de Roland :

Où vont tous ces preux chevaliers,
L'honneur et l'espoir de la France.

Selon l'occasion, on jouait la Valse de la reine de Prusse.

Le poème de Rouget de l'Isle, (la Marseillaise) était prohibé.

La chanson du Béranger, *le roi d'Ivetot* considérée comme critique du régime impérial, fut mise à l'index et le poète emprisonné. Sa chanson *le Sénateur*, dont un couplet surtout eut le bonheur de faire sourire l'homme du Siècle, lui valut son élargissement. Ce couplet se termine ainsi :

On croit, j'en suis convaincu,
Que vous me faites.....
Quel bonheur !
Quel bonheur !
Ah ! Monsieur le sénateur,
Je suis votre humble serviteur.

Après l'avènement de Louis XVIII, on était étourdi par le couplet trivial de ;

Vive Henri-quatre,
Vive ce roi vaillant ;
Ce diable à quatre
Eut le triple talent
De boire, de battre,
Et d'être un vert galant.

Lorsque le roi passait une revue ou assistait à une cérémonie, les musiques jouaient, et le peuple chantait :

Où peut-on être mieux
Qu'au sein de sa famille ?...

C'est très bien, mais que diriez-vous de la fin du couplet :

Mangeons le tien,
Buvons le mien,
Pour qu'il ne nous reste rien.

On chantait aussi :

Vive le roi, pour maintenir la France,
L'honneur, la paix, l'abondance et la loi, etc.

Lorsque la princesse Caroline de Naples, duchesse de Berri, eut accouché du duc de Bordeaux (Henri V), sa naissance fut contestée et donna lieu à une protestation du duc d'Orléans. Les libéraux et les orléanistes firent une chanson, dont voici un couplet :

De la princesse Caroline,
Qui sut apaiser les douleurs ?
Qui, de cette femme divine,
Devint le zélé protecteur ?
Qui, de la rendre mère.
Conçut l'heureux projet ?
Qui fit, dans cette affaire,
Un tour de gobelet ?
C'est le roi,
Le roi, le roi,
Qu'en ronde,
Chante le monde,
Rien de si plaisant, ma foi,
Que de chanter le roi.

Voici deux chants nationaux de deux époques différentes que nous mettons en regard :

1815. Retour des Bourbons.

Français ! *au trône de ses pères,*
Louis est enfin remonté.
Enfin les destins, plus prospères,
Ramènent le bonheur et la tranquillité.
Abjurons toutes nos querelles ;
De l'honneur, écoutons la voix ;
Jurons d'être à Louis fidèles,
Jurons, jurons, de défendre ses droits.

Et le peuple criait : Oui, oui, nous le jurons, vivent les Bourbons !

1830. Révolution de Juillet.

Liberté sainte, après quinze ans d'absence,
Reviens, reviens, *leur trône est renversé.*
Ils ont voulu trop asservir la France
Et, dans leurs mains, *leur sceptre s'est brisé.*
Vois aujourd'hui cette noble bannière,
Qu'en cent combats, portaient tes fils vainqueurs.
Ils ont enfin secoué la poussière
Qui ternissait ses brillantes couleurs.

Et le peuple criait : A bas les Bourbons ! Plus de Bourbons !

En 1830, Casimir Delavigne enfanta la Parisienne, où se trouvent ces vers, dont la vérité historique est quelque peu contestable :

Soldat du drapeau tricolore,
D'Orléans, toi qui l'as porté,
Ton sang se mêlerait encore
A celui qu'il nous a coûté.

La révolution de 1848 réhabilita entièrement la *Marseillaise*, *le Chant du départ*, *les Girondins*, etc.

Nous nous rappelons aussi une chanson dont voici un couplet.

S'il existe un républicain
Au cœur droit et sincère,
Parlez-moi de Ledru-Rollin,
L'homme au grand caractère !
Nous lui devons l'égalité.
La faridondaine
La faridondé.
Tout le peuple marche avec lui
Biribi
A la façon de Barbari
Mon ami.

On frappa, en 1848, des pièces de 5 francs et de 2 francs, sur lesquelles la *République* était figurée par une tête de femme avec de grandes tresses de cheveux, et entourée des mots : Liberté. Egalité. Fraternité., *séparés par un point*, et au-dessus le nom du graveur (Oudiné), *en caractères très fins*, ce qui donna lieu au couplet suivant :

Prenez de nos nouvelles pièces,
Sur chacune ne voit-on point,
La république avec des tresses :
Liberté *point*, Egalité *point* et Fraternité *point ;*
Liberté *point* et fraternité *point.*
Puis sur l'exergue, un nom microscopique
Se cache aux yeux, honteux de se montrer.
Il est vraiment difficile à trouver
Oudiné * sous la république.

(*Souvenirs de F. Robert, du Locle.*)

* Où dîner.